

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2026-06-08

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :
15 juin 2026

Délibération :

2027-06-08

**DELIBERATION POUR ADOPTER
L'APD ET LE PLAN DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA
MATERNELLE**

L'an deux-mil-vingt-six, le jeudi 25 juin à 18h30, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM de la Plaine de Brie

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM Plaine de Brie ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, vice-président et maire de Champeaux ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux, a donné pouvoir à Monsieur Yves LAGÜES-BAGET

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Monsieur Serge BRIERE, représentant d'Andrezel ;

Madame Françoise KUBIAK, vice-présidente et maire de St-Méry ;

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER, représentante d'Andrezel ;

Monsieur Laurent CRIEF, représentant de Saint-Méry ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry a donné pouvoir à Madame Françoise KUBIAK.

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de réhabilitation et d'amélioration des équipements de l'école maternelle,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des élèves ;

Considérant l'intérêt de procéder aux travaux suivants :

- Réalisation de deux préaux
- Remplacement de la verrière présentant une étanchéité défectueuse
- Traitement de l'air et amélioration de la ventilation

Entendu le rapport du Président du SIVOM de la Plaine de Brie qui propose le plan de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses suivants :

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL			
NOM DE LA COLLECTIVITÉ :		SIVOM DE LA PLAINE DE BRIE	
NUMÉRO SIRET :		25770381900025	
INTITULÉ DU PROJET :		Renovation et adaptation aux fortes chaleurs de l'école maternelle de Champeaux: création d'un préau, remplacement de la verrière	
NATURE DES DÉPENSES		H.T.	
foncier		0,00 €	
maîtrise d'œuvre		99 434,28 €	
études		18 640,00 €	
travaux		276 077,00 €	
Aléa		13 803,85 €	
MONTANT DE L'OPÉRATION		407 955,13 €	
		H.T.	
Taux de financement		DATE DE DEMANDE	
DATE D'OBTENTION			
RECETTES / FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
AIDES PUBLIQUES DE L'ÉTAT			
DETR demandée	176 702,30 €	43,31 %	
DSIL demandée		0,00 %	
Fonds vert	88 351,15 €	21,66 %	
FNADT	0,00 €	0,00 %	
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %	
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %	
ADEME	0,00 €	0,00 %	
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %	
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %	
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)			
Fonds européens	0,00 €	0,00 %	
Conseil départemental	0,00 €	0,00 %	
Conseil régional	0,00 €	0,00 %	
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %	
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %	
Sous-total aides publiques		265 053,45 €	64,97 %
AUTRES AIDES NON PUBLIQUES		H.T.	
Dons	0,00 €		
Aides privées	0,00 €		
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €		
Sous-total aides non publiques		0,00 €	
PART DE LA COLLECTIVITÉ		H.T.	
Fonds propres	0,00 €		
Emprunt	142 901,68 €		
Crédit bail ou autres	0,00 €		
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €		
Total autofinancement		142 901,68 €	35,03 %
Total Financement H.T.		407 955,13 €	

Échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération et des dépenses

Collectivité : SIVOM Plaine de Brie

Nom du projet : Extension et rénovation de l'école maternelle de Champeaux :
 création d'un préau et adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs

1) Calendrier d'exécution du projet

Phases d'exécution	Échéancier de réalisation
Études préliminaires (faisabilité, programmation, diagnostics)	OS de démarrage : 08/07/2025 DIA-ESQ : 08/09/2025 APS : 01/10/2025 APD : 02/12/2025
Acquisition immobilière (foncier/immeuble le cas échéant)	Sans objet
Permis de construire (date de dépôt, date de la décision d'accord le cas échéant)	PC déposé le : 19/12/25 Instruction 5mois : 19/04/2026 Purgée +2mois : 19/06/2026 Accord : arrêté du 04 mai 2026
Date de l'appel d'offres – consultation des entreprises ou devis demandés aux entreprises	DCE : Présentation le 18/02/26 Validé le 25/02/26 Consultation prévue à la notification des aides
Date prévisionnelle de notification du marché ou de la signature du bon de commande	En fonction de l'étape précédente. Idéalement, fin 2026
Commencement des travaux* (prévisionnel – à compléter obligatoirement)	
Fin prévisionnelle des travaux* (prévisionnelle – à compléter obligatoirement)	

* Produire l'échéancier des travaux établi par le maître d'œuvre

3

2) Échéancier prévisionnel des dépenses

Préciser dans le tableau ci-dessous l'état prévisionnel de réalisation des dépenses par exercice et par trimestre, en référence à l'échéancier des travaux :

	2025	2026	2027	2028	2029
Trimestre 1		16 230,70 €	125 541,31 €		
Trimestre 2		2 808,00 €	125 541,31 €		
Trimestre 3			125 541,31 €		
Trimestre 4	6 982,50 €	5 310,00 €			
TOTAL HT * 2 chiffres après la virgule, * pas d'arrondis	6 982,50 € HT	24 348,70 € HT	376 623,93 € HT		
TOTAL GÉNÉRAL toutes années confondues	407 955,13 € HT				

Considérant que la fin progressive des emprunts en cours entre 2026 et 2028 permettra de neutraliser l'impact financier du nouvel emprunt ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

Approuve l'avant-projet détaillé des travaux de l'école maternelle ;

Approuve le plan de financement ;

Autorise le Président à solliciter l'ensemble des subventions auprès des financeurs publics concernés ;

Autorise le Président à contracter un emprunt sur une durée de 25 ans ;

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 2026/06/29

ID : 077-257703819-20260625-20260608-DE

Fait et délibéré en séance,

Le 25 juin 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIVOM de la Plaine de Brie,

**REGROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE**
0160 66 96 47
MAISON DE SANTÉ
SIVOM PLAINE DE BRIE
REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
18, rue du Cloître - 77720 CHAMPEAUX